

La direction de Ic-France a consulté le Comité d'Entreprise le jeudi 29 février concernant le principe des écoutes et des enregistrements effectués sur les plateaux.

La CGT n'étant pas présente à cette réunion - et oui, la CGT, quand on fait grève, on ne va pas au chaud en réunion avec la direction - a lu avec surprise le résultat du vote des élus CFDT/ CFTC/CFE-CGC et SUD.

En effet, ce CE a voté favorablement (11 favorables, 4 absentions, 4 contre)!!!

Même lorsque le représentant de la direction, M Franck Berthier, qui cumule la direction des opérations et celle du site de Poitiers suite au départ de M Philippe Derre, annonce que les enregistrements POURRONT SERVIR DE PREUVE POUR SANCTION.

Les élus CE, représentants des salariés, ont voté favorablement sur le principe que nous puissions être avertis, mis à pied ou licencié suite à une communication enregistrée, parfois à notre insu!

Les élus CGT déplorent que les élus des autres syndicats ne fassent rien pour défendre les salariés qui face à cette agressivité de la direction, subiront encore plus sous pression!

Tu l'as voulu...

				1					3	12
3		1			12	10	6			
		2	12	4	3				7	
	10		8	12			7		6	
	7	5			2	3			4	
			9			7	11	3		10
5		9	11	7			2			
	6			2	1			5	12	
	12		2			4	8		11	
	2				7	8	3	11		
			3	9	12			4		2
10	4				3					

© Copyright 2006 by Uwe Wiedemann



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



L'EXPRESSION AU NOM DE LA LIBERTE

Editorial

CGT-LC

Vous avez sous vos yeux le bulletin n°44 du syndicat CGT-LC regroupant les syndiqués CGT de l'entreprise Ic-France.

Cet instrument de communication est l'un des rares moyens d'informations des salariés de l'entreprise qui ne soit pas assujéti à la direction.

Le syndicat ne communique pas uniquement par papier, en effet, il y a des élus CGT sur TOUS les sites de production l'entreprise, souvent chargés de clientèle qui sont là pour soutenir les revendications de leurs collègues, de nos collègues.

Le syndicat a aussi investit dans la création d'un site internet :

<https://www.cgtlc.fr>

Les syndiqués et l'ensemble des salariés peuvent aussi contacter le syndicat directement par e-mail :

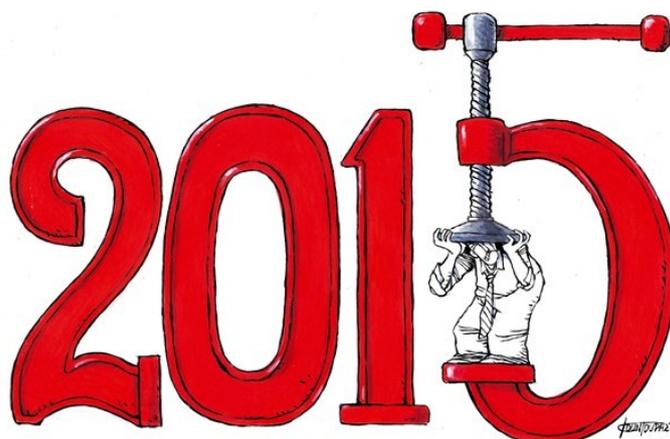
contact@cgtlc.fr

Des moyens de communication, c'est bien, mais dans quel but?

Le syndicat CGT-LC se construit autour de l'activité revendicative de ses syndiqués. Chacun est libre d'exprimer son opinion, et si celle-ci s'impose à la majorité, le syndicat et ses représentants appliquent ces décisions collectives.

En effet, l'essence même du syndicat, est bien de construire et porter des actions COLLECTIVES. Seules ses actions construites par les salariés et pour les salariés permettront d'améliorer le quotidien de tous. Le syndicat CGT-LC est convaincu de cette démarche d'un syndicalisme de masse, dans la défense des intérêts des salariés.

Cet intérêt collectif est trop souvent à l'opposé des intérêts financiers et du patronat et de la direction d'Armatiss-LC. Nous lutons contre la mise en concurrence systématique des salariés, contre l'individualisation des salaires, contre le « chacun pour sa gueule »; car ces comportements ne servent qu'une seule chose : diviser les salariés pour mieux casser les conditions de travail et geler les salaires.



Intersyndicale

Tu veux ou tu veux pas?

Les délégués syndicaux CGT ont approché leurs homologues Sudiste afin de se mettre d'accord sur des revendications communes, pour les NAO, pour l'ensemble des salariés de Ic-france :

- 100€ d'augmentation pour tous
- 5 jours enfants malades rémunérés
- Une prime d'ancienneté valorisante

Ces revendications devaient être appuyées par un débrayage commun le **17 février** sous nos deux couleurs.

A la suite de la réunion du **2 février 2015**, les représentants des 2 syndicats sont d'accord pour porter ces valeurs communes sur l'ensemble des sites.

Ce vendredi **13 février 2015**, jour de chance...ou pas, SUD nous informe que sur le site du Futuroscope ils ne veulent plus se joindre à nous, que sur le site de Tauxigny un tract est distribué sans signifier que la CGT participe au mouvement. Je ne parle pas du site de Bordeaux et Roanne car seule la CGT est présente, sinon je pense que l'imagination fertile de nos collègues Sudiste aurait pu proposer 2 autres définitions au mot « INTERSYNDICALE ».



La seule note positive est le site de VDA où les élus CGT et SUD ont la volonté de faire de la journée du 17 février une réussite en étant unitaire. Bravo à eux !!!

Nous souhaitons que les élus SUD des autres sites prennent exemple sur leurs collègues de VDA.

Tout cela pour dire que pour nous le combat continue pour défendre les salariés et que nous ne baisserons pas les bras pour autant afin que la Direction entende **et réponde favorablement à nos revendications.**



L'Accord sur le Temps de Travail est en pleine négociation suite à la dénonciation de l'accord précédent par la direction.

Les syndicats et la direction ont jusqu'à la fin de l'année pour se mettre d'accord sur un nouvel accord.

Pour résumer la position initiale de la direction : « On applique le minimum légal en maximisant la souplesse de la planification »

Pour résumer la position de la CGT : « Partir des besoins des salariés et des activités existantes pour améliorer les conditions de travail et donc la qualité de la production. »

Pour rappel, l'année dernière la CGT avait déjà du apprendre au responsable de la filière MD3P qu'il y avait au moins 365 jours par an...Cette année, nous peinons à nous mettre d'accord sur le nombre d'heure de travail hebdomadaire.

En Janvier, l'ensemble des syndicats s'était rallié à maintenir des semaines à 37h30 pour que les salariés puissent avoir 12 RTT par an.

Malheureusement la CFDT, a changé d'avis quelques jours après la réunion pour soutenir la proposition de la direction de 36h avec 5 RTT (dont 3 imposés par la direction).

Que vont faire les autres Organisation Syndicales...

Les délégués syndicaux CGT resteront eux sur la défenses des conditions de travail, l'intérêt commun prévalant sur l'intérêt financier d'Armatix où des intérêts individuels de quelques autres...

BOYCOTT

Le syndicat CGT-LC a lancé un mouvement de grève le jeudi 29 Janvier pour défendre les augmentations de salaires, et l'amélioration des conditions de travail mais aussi pour dénoncer le projet de loi Macron.

Or, ce jeudi 29 Janvier avait lieu la réunion mensuel du Comité d'Entreprise.

Les élus CE CGT ont donc boycotté la réunion et laissé les autres élus aux manettes du CE pour ce mois-ci.

Certains reprocheront à la CGT de pratiquer la politique de la chaise vide.

C'est effectivement un choix que nous avons pris, en toute connaissance de cause.

La direction ne prenant JAMAIS en compte les avis émis par les élus présents à ces réunions, la présence ou non des élus CGT ne change en rien la finalité des débats autour des informations/ consultations que la direction est obligée légalement de faire.

Il faut que l'ensemble des salariés ouvrent les yeux : la direction n'écoute pas les représentants du personnel.

Les seuls moyens de pression que nous pouvons avoir c'est dans le rapport de force, c'est-à-dire, soit dans l'action collective (grève, manifestations, etc...) soit dans l'action judiciaire (dépôt de plainte), soit dans une unité syndicale globale pour « obliger » la direction à prendre en compte les revendications des salariés.

Malheureusement pour ce dernier point, malgré tous ses efforts la CGT-LC n'a pas réussi à de jour à créer d'intersyndicale.

Le syndicat se retrouve donc à devoir soit demander l'appui des salariés pour les actions communes, soit saisir dès que possible la justice pour faire appliquer la loi, la convention collective, ou les accords d'entreprise.

Donc oui, la CGT a boycotté le dernier CE. Cela n'a pas changé la face du monde, mais au moins les élus étaient sur le terrain près des salariés, là où les autres élus sont de moins en moins visibles.

PRIMES

Pour rappel, la plupart des primes que touchent les conseillers clientèle de l'entreprise ne servent qu'à couvrir en partie les minima conventionnels de rémunération.

Pensez-y lorsque vous signerez votre prochain débrief d'objectif mensuel, est-ce une vraie valeur ajoutée à vos performances, ou bien une partie de votre salaire de base déguisée?

La CGT s'est toujours opposé à cette façon de décompter la rémunération annuelle, malheureusement la CFDT et la CFTEC en signant les NAO 2014 ont validé cette pratique made in Armatix.

